



MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

ACQUISITION DE CHARIOTS ELEVATEURS

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	25F01
Date limite de remise des offres	Le mercredi 21 mai 2025 à 12H00
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

En application des dispositions prévues à l'article R2132-7 du Code de la Commande Publique, les documents des candidats (candidature et offre) sont transmis par voie électronique sur le profil acheteur. Les différents échanges et communication en cours de procédure interviennent également par voie électronique

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Grand Port Maritime de Bordeaux
152, quai de Bacalan
CS 41320
33082 BORDEAUX CEDEX

Téléphone : 05 56 90 58 00
Site internet : www.bordeaux-port.fr

■ Description de la prestation :

La consultation porte sur les prestations suivantes : **Fourniture, livraison et mise en service d'un chariot élévateur télescopique (lot 1) et d'un chariot élévateur frontal (lot 2) ainsi que la formation du personnel.**

L'achat des deux chariots a pour objectif de remplacer ceux actuellement utilisés.
Les spécifications techniques sont définies dans le CCTP.

Les chariots pourront être neufs (solution de base) ou d'occasion (variante) sous réserve de respecter les points intangibles précisés à l'article 3 du présent règlement de la consultation.
Les soumissionnaires devront également proposer un contrat de maintenance avec leur offre.

■ Références à la nomenclature européenne (CPV) :

Code CPV	Libellé CPV
42415110-2	Chariot élévateurs

■ Caractéristiques principales du contrat :

	Objet du contrat	Acquisition de chariots élévateurs
	Acheteur	GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX
	Type de contrat	Marché ordinaire
	Structure	2 Lots
	Nature des prix	Prix global forfaitaire

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation est décomposée en deux lots définis comme suit :

Lot n°1	Acquisition d'un chariot élévateur télescopique
Lot n°2	Acquisition d'un chariot élévateur frontal

Les candidatures peuvent concerner un ou plusieurs lots.
Les candidats doivent présenter une offre distincte pour chaque lot auquel ils répondent.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ Forme du contrat :

La consultation donnera lieu à un marché ordinaire.

■ **Durée du contrat**

Le délai d'exécution des prestations (livraison) est fixé par le candidat à l'acte d'engagement.

Le marché prendra fin à la décision d'admission qui interviendra suite à la livraison du matériel ainsi qu'à la formation du personnel concerné.

Le contrat de maintenance préventive est conclu pour une durée de 60 mois à compter de la décision d'admission du matériel.

■ **Modalités de financement et de paiement**

Le règlement des dépenses se fera selon les modalités suivantes :

- Mode de financement : Fonds propres du GPMB,
- Mode de paiement : Virement bancaire sous 30 jours.

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

■ **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- Le présent règlement de la consultation ;
- L'acte d'engagement et son annexe n°1 ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et ses annexes ;
 - *Contrôles d'accès aux différents sites du GPMB,*
 - *Consignes de sécurité,*
 - *Le règlement général sur la protection des données ;*
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes :
 - Annexe 1 - Plan d'accès Bacalan,
 - Annexe 2 - Plan d'accès Bacalan.
- Le Cadre de mémoire technique,
- Formulaire : DC1-DC2 et DC4.

■ **Modification de détail au dossier de consultation :**

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard six (6) jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

À cet effet, le candidat renseignera son adresse courriel à l'acte d'engagement.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Le contrat sera conclu soit avec un seul opérateur économique, soit avec des opérateurs économiques groupés.

La forme juridique que devra revêtir le groupement d'entreprises, en cas d'attribution du marché, pourra être celle du groupement conjoint si les membres du groupement identifient précisément dans l'offre les prestations que chacun des membres s'engagent à exécuter. Dans ce cas, le candidat devra préciser la répartition détaillée des prestations entre les cotraitants.

En cas d'attribution du contrat à un groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire, pour l'exécution du contrat, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur notamment en cas de défaillance de l'un des membres du groupement.

À défaut, la forme juridique que devra revêtir le groupement sera le groupement solidaire au motif que les prestations ne sont pas individualisées.

Conformément à l'article R2142-21 1° du Code de la commande publique, l'acheteur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

■ Variantes :

Dans le cadre de cette consultation, les candidats peuvent proposer une variante par lot portant sur l'acquisition d'un chariot d'occasion dans les conditions définies ci-après.

La réponse à la solution de base, portant sur l'acquisition d'un chariot neuf, n'est pas obligatoire pour pouvoir proposer une variante.

Si un soumissionnaire propose plus d'une (1) variante, seule son offre de base sera analysée, si ce dernier a également répondu à celle-ci.

Conditions de recevabilité de la variante :

La variante devra respecter les conditions suivantes pour être acceptée :

Pour l'ensemble des lots :

- **Age du matériel et durée de fonctionnement** : Le chariot d'occasion proposé doit être âgé de 2 ans ou moins à la date de la remise de l'offre et ne pas dépasser 1 000 heures de fonctionnement.
- **État général du chariot** : Le chariot proposé doit être en parfait état de fonctionnement et conforme aux normes de sécurité actuelles. Il doit avoir passé la Vérification Générale Périodique (VGP) selon la réglementation en vigueur. Les candidats doivent fournir un certificat attestant que la VGP a été effectuée dans les délais et que l'équipement respecte les normes de sécurité. Un rapport détaillé des résultats de la dernière VGP doit également être inclus, mentionnant les anomalies éventuelles et les actions correctives apportées.
- **Carnet de maintenance** : Le chariot doit être fourni avec un carnet de maintenance à jour, détaillant toutes les interventions effectuées depuis sa mise en service, conformément aux recommandations du fabricant.
- **Pneus** : Les pneus du chariot doivent être en bon état, avec un taux d'usure ne dépassant pas 20 %, une usure uniforme et conforme aux spécifications du fabricant. Les candidats doivent fournir un rapport sur l'état des pneus, incluant leur niveau d'usure et les mesures prises pour assurer leur conformité aux exigences de sécurité et de performance.
- **Garantie** : Le chariot d'occasion devra disposer d'une garantie de (six) 6 mois, minimum, couvrant la main d'œuvre et les pièces détachées.

Modalités de présentation de la variante :

Pour attester de l'exactitude des informations de la variante, les candidats devront fournir :

- Le certificat de conformité CE,
- Le carnet de maintenance,
- Un rapport détaillant l'état des pneus,
- Le rapport VGP dans lequel devront figurer, la marque, modèle, numéro de série, le détail des inspections réalisées ainsi que les résultats du contrôle.

La variante doit être présentée séparément de l'offre de base.

Le dossier général "Variantes " comportera un sous-dossier particulier pour la variante proposée. Ce sous-dossier particulier sera constitué de toutes les pièces de l'offre de base qui sont modifiées par la variante soit :

Cadre de mémoire technique spécifique à la variante

De plus, y seront ajoutés :

- les adaptations à apporter éventuellement au CCAP ;
- les modifications du CCTP et des pièces annexes qui sont nécessaires pour l'adapter aux variantes proposées ;
- Tout document que le soumissionnaire juge nécessaire pour justifier de la recevabilité de son offre.

Examen des variantes :

Les variantes seront examinées selon les mêmes critères que l'offre de base.

■ Prestation supplémentaire éventuelle (PSE)

Les candidats doivent impérativement soumettre une offre de contrat de maintenance (préventive) pour chaque chariot, qu'il soit neuf ou d'occasion, ainsi qu'une offre d'extension de garantie pour les chariots neufs.

Le candidat devra préciser dans son offre :

- Les conditions du contrat de maintenance préventive et les prestations incluses, ces dernières doivent être à minima basées sur celles spécifiées au CCTP art.8 Maintenance (préventive).
- Le coût total de cette maintenance.
- Les conditions du contrat d'extension de garantie et les prestations incluses (*chariots neufs*) ces dernières doivent être à minima basées sur celles spécifiées au CCTP art.8 Extension de garantie.
- Le coût de cette extension.

Les soumissionnaires doivent impérativement répondre à la prestation supplémentaire éventuelle sous peine de voir leur offre jugée irrégulière.

Les candidats doivent indiquer, dans l'Acte d'Engagement, le prix de cette prestation, sur la base des éléments ci-dessus. Ce prix devra être calculé sous forme de forfait annuel.

Le GPMB se réserve le choix de lever la PSE.

■ Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Les candidats sont invités à utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) fournis avec le présent DCE ou le Document Unique de Marché Européen (DUME) pour présenter leur candidature.

Le DUME sera rédigé en langue française et est accessible à l'adresse suivante :

<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/accueil/operateur-economique>

Document	Descriptif
Situation juridique	
Lettre de candidature (DC1 ou équivalent)	<p>-Lettre de candidature comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement. La lettre de candidature est signée par le représentant du candidat, et en cas de groupement, soit par chacun des membres du groupement, soit par le seul mandataire du groupement si celui-ci produit les habilitations signées de chacun des autres cotraitants.</p> <p>-Une déclaration sur l'honneur du candidat pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à 5 et L2141-7 à 10 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-10 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;</p> <p>- Le candidat en redressement judiciaire devra produire copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;</p> <p>- Le cas échéant, les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat (si ce dernier n'est pas indiqué sur l'extrait K-bis)</p>
Capacité économique et professionnelle	
Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 ou équivalent)	<p><u>Pour apprécier la capacité économique et financière du candidat :</u></p> <p>- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat ainsi que le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les 3 derniers exercices disponibles.</p> <p><u>Pour apprécier la capacité technique et professionnelle du candidat :</u></p> <p>- Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution du marché ;</p> <p>- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pendant les trois dernières années.</p> <p>- Liste des fournitures et prestations similaires à celles du présent marché réalisées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé</p>

■ **Contenu de l'offre :**

L'offre doit comprendre les documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement et son annexe n°1	<p><i>Acte d'engagement : cadre à compléter sans modification, par le(s) représentant(s) habilité(s) de l'entreprise.</i></p> <p>En cas de recours à la sous-traitance, le candidat doit compléter cet acte d'engagement en l'accompagnant de formulaires DC4 complétés à raison d'un formulaire par sous-traitant.</p>
Mémoire technique	<p><u>Le mémoire technique, réalisé sur la base du cadre fourni, portant sur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les caractéristiques techniques du chariot proposé notamment les fiches techniques ; ➤ Dans le cadre de la PSE : <ul style="list-style-type: none"> - Contrat de maintenance (fréquence des visites, prestations) ; - Extension de garantie (prestations, prêt d'équipement). ➤ Les modalités de formation (durée, contenu, etc.) ; ➤ Les photos de chaque chariot proposé (uniquement pour l'occasion) ; ➤ La politique mise en place en matière de protection de l'environnement, notamment l'efficacité énergétique des équipements, l'utilisation de matériaux écologiques et des innovations technologiques favorisant la protection de l'environnement.

■ **Remise des offres électroniques :**

Conformément aux dispositions de l'article R2132-7 du Code de la commande publique, les soumissionnaires doivent déposer leur pli dématérialisé sur le profil acheteur. La transmission d'un pli papier n'est plus autorisée.

Dépôt électronique sur le profil acheteur :

Les candidats déposent leur pli (candidature et offre) par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles. Les soumissionnaires ne devront pas utiliser le format .exe ainsi que les développements effectués à l'aide de macros.

Les soumissionnaires pourront aussi regrouper plusieurs fichiers sous forme d'une archive compressée au format ZIP (*.zip).

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

En cas de signature électronique (visible), le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

Les offres seront transmises avant la date et heure indiquées en page de garde du présent règlement.

Les soumissionnaires rencontrant un problème lors du dépôt de leur pli devront impérativement s'adresser au support du profil acheteur - Rubrique « Aide-Assistance ».

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Remise d'une copie de sauvegarde :

Parallèlement à l'envoi électronique de leur dossier sur le profil acheteur, les soumissionnaires peuvent faire parvenir une copie de sauvegarde, transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD - clé USB) ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli cacheté et comporte obligatoirement les mentions suivantes :

- « Copie de sauvegarde »,
- Nom ou dénomination du candidat,
- "Affaire n°25F01 – Acquisition de chariots élévateurs- NE PAS OUVRIR."

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, cette dernière pourra être ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique,
- Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Les soumissionnaires transmettent, par pli recommandé ou contre récépissé, leur copie de sauvegarde à l'adresse suivante :

**Grand Port Maritime de Bordeaux
152, quai de Bacalan
CS 41320
33082 BORDEAUX CEDEX**

Il est fortement conseillé d'adresser cette copie de sauvegarde, car elle n'engendre pas de réel surcoût ni charge de travail supplémentaire pour les soumissionnaires et permet de parer à toute

éventualité.

La copie de sauvegarde ne peut être prise en considération que si elle est parvenue dans le délai prescrit pour le dépôt des plis (cf. page de garde).

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de sélection des candidats :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération
1. Garanties économiques et financières
2. Garanties professionnelles et techniques

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix des prestations (70%)	L'appréciation du critère prix est établie selon la façon suivante : (Offre moins-disante/offre jugée) x pondération
2. Qualité (30%)	<ul style="list-style-type: none">➤ Délai de livraison (10%) ;➤ Garantie contractuelle et service après-vente (SAV) (10%) ; (La garantie contractuelle proposée sera notamment appréciée au regard de sa durée et de l'importance des prestations assurées pendant la période de garantie contractuelle).➤ Disponibilité des Consommables et Pièces Détachées (5%) ; (Durée ou date limite de disponibilité des consommables et pièces détachées).➤ Performances en matière de protection de l'environnement (5%). (Rejets de particules du chariot, matériaux employés et innovations).

■ Négociations :

À l'issue de la réception des offres, une première analyse et un premier classement seront effectués en fonction des critères de jugement définis au présent règlement.

Les négociations seront engagées avec les trois (3) candidats dont les offres sont les mieux classées sous réserve d'un nombre suffisant d'offres.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres.

Les négociations seront conduites par tout moyen (présentiel, visioconférence, courriel). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit.

À l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ Documents à produire par l'attributaire :

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Une attestation fiscale ou de régularité fiscale datant de moins de 6 mois
Certificat de régularité sociale	L'attestation de vigilance URSSAF datant de moins de 6 mois
Liste des salariés étrangers	La liste des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L 5221-2 du code du Travail

Document	Descriptif
Assurance	L'attestation d'assurance en responsabilité civile en cours de validité
Habilitation du mandataire	Habilitation du mandataire par les autres membres du groupement et les conditions de cette habilitation
IBAN	IBAN correspondant au(x) comptes(s) renseignés à l'acte d'engagement

■ **Signature du contrat par l'attributaire :**

Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard six (6) jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Rappel :

Pour toutes questions relatives au profil acheteur ou au dépôt de pli dématérialisé, les soumissionnaires s'adresseront directement au support du profil acheteur - Rubrique « Aide-Assistance »

■ **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'État du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Bordeaux

9 rue Tastet - CS 21490
33063 Bordeaux Cedex

Téléphone : 05 56 99 38 00
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr
Télécopie : 05 56 24 39 03

Site internet : <http://bordeaux.tribunal-administratif.fr>